MRC de Maskinongé

Schéma d'aménagement et de développement révisé

Légende :

- Limites de l'îlot déstructuré
- Affectation agro-forestière de type 1 (5 ha et +)
- Affectation agro-forestière de type 2 (10 ha et +)
- Rues desservies par l'aqueduc
- Limites de propriété
- Transport électrique

Échelle = 1 : 5 000

Réalisation : Service de l'aménagement du territoire

Source : Base numérique M.R.N. 1 : 20 000
© Gouvernement du Québec

Plan no. SAN-04

Affectations agricoles / Îlots déstructurés : Sainte-Angèle-de-Prémont

(Juin 2011, r.222-11, a.6)